
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

16 MAI 2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE PLANS STRATÉGIQUES NUMÉRIQUES
DANS LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES(1)

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

(1) Voir Doc. n°612 (2017-2018) n°1 à 3.

- Vu la stratégie numérique pour l'Europe, communiquée le 19 mai 2010 par la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, et présentée comme l'une des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020 ;
 - vu le plan d'action « Digital Belgium » présenté en avril 2015 par le Ministre fédéral de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ;
 - vu la stratégie numérique de la Wallonie, « Digital Wallonia », présentée en décembre 2015 par le Ministre wallon de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique dans le cadre du Plan Marshall 4.0 ;
 - vu l'accord de majorité bruxellois, qui met l'accent sur la "réussite de la transition numérique", et évoque "le développement d'un pôle de la connaissance et du numérique" ;
 - considérant que le nombre d'emplois requérant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication devrait augmenter en Europe de 16 millions d'ici à 2020(2) ;
 - considérant les risques qu'entraînent à terme les développements de l'e-learning dans les autres pays pour l'offre de formations de nos institutions d'enseignement supérieur ;
 - considérant la nécessité de fournir aux étudiants et aux enseignants les formations qui leur permettent d'acquérir ces compétences ;
 - considérant les innovations pédagogiques qu'offre l'usage du numérique dans les pédagogies en enseignement supérieur ;
 - considérant que la massification de l'enseignement supérieur et la diversité des profils d'étudiants constituent des enjeux face auxquels le numérique est une piste de solutions ;
 - considérant la nécessité de plans stratégiques « numériques » dans tous les établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de pédagogie ;
 - considérant la nécessité d'impulser un mouvement politique qui soutient le développement et la réalisation de ces plans stratégiques « numériques ».
- Le Parlement de la Communauté française de-
- mande au Gouvernement de la Communauté française :
- de rendre prioritaire le soutien au développement de stratégies pédagogiques basées sur le numérique dans les établissements d'enseignement supérieur ;
 - de soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur ;
 - de créer une plateforme d'échange de bonnes pratiques propres au numérique dans l'enseignement supérieur ;
 - de charger l'ARES d'intégrer dans le référentiel de compétences de la formation initiale des enseignants des modules de formation spécifiques à l'usage des TICE ;
 - de soutenir et promouvoir les outils numériques au bénéfice du pédagogique (MOOCs, classes virtuelles, plateformes collaboratives entre étudiants et enseignants au sein de l'établissement...) de nos institutions, y compris leur exportation à l'étranger ;
 - de soutenir les structures d'accompagnement déjà existantes à l'implantation des TICE dans les cursus et d'encourager le développement de nouvelles structures d'accompagnement dans les institutions agissant soit individuellement soit collectivement ;
 - de promouvoir et soutenir des projets de recherche orientés TICE, développés dans les centres de recherche pédagogique spécialisés en TICE existant dans la plupart des établissements, et de développer pour ces structures des missions de recherche dans des domaines de pointe (mobile learning, connectivisme, learning analytics, objets connectés, réalité augmentée, ...) et ce, en lien avec le Digital Wallonia HUB ;
 - d'assurer aux établissements les ressources pour investir dans les infrastructures numériques (réseaux, serveurs wifi et câblés, etc.) ;
 - de sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur à la nécessité d'adapter leur offre de formation (cybercriminalité, nouvelles formations aux nouveaux métiers, modification des formations menant à des métiers liés au numérique, adaptation de formation menant à des métiers impactés par le numérique), en ce compris en prenant en considération la dimension de genre.

(2) Stratégie numérique pour l'Europe